



PLAISIR D'ÉCRIRE...

CONCOURS NATIONAL

PRIX D'EXPRESSION ÉCRITE

En 1791, Olympe de Gouges, féministe révolutionnaire, réécrit la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen pour défendre les droits des femmes, non reconnus alors.

A votre tour, vous écrirez un texte qui plaiderait en faveur d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes de notre XXI^{ème} siècle.

Ni les formes poétiques, ni les sujets libres ne sont acceptés

PRIX DE POÉSIE

Écrire, en une page, un poème sur le thème de votre choix (forme fixe ou libre).

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Écrire, en cinq pages maximum, une nouvelle sur le thème de votre choix.

Le texte sera dactylographié (Times New Roman 12, interligne simple).

Sont acceptés tous les registres (fantastique, réaliste, historique, épistolaire...).

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- Les travaux, rédigés en français devront être individuels et authentiques (duos acceptés pour la Jeune Nouvelle). Sur une page de garde agrafée à la copie ils porteront, les nom et prénom de l'élève, sa classe, les coordonnées de l'établissement et la signature du professeur.
- Pas d'inscription nécessaire. Les cinq meilleures copies par classe seront adressées exclusivement à la section départementale de l'AMOPA pour une sélection des lauréats départementaux. Les jurys départementaux transmettront les deux meilleures copies par niveau au Secrétariat national pour la désignation des lauréats nationaux.
- Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Secrétariat national : amopa.courriel@orange.fr ou 01.45.54.50.82

Cadres ci-dessous à compléter par la section départementale de l'AMOPA. Ces informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter du mois de septembre 2021.

DATE DE RETOUR DES COPIES

avant le :

|

ADRESSE DE RETOUR DES COPIES

|

Prix nationaux : cartes-cadeaux, livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site de l'AMOPA en mai 2022.

